

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN
VIGUEUR DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 2016-529 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-
490 RELATIF AU CODE
D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES
EMPLOYÉS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 4 octobre 2016, le conseil de la Municipalité du Canton de Shefford a adopté le *Règlement numéro 2016-529 modifiant le Règlement numéro 2012-490 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux*.

L'objet de ce règlement est d'énoncer de nouvelles mesures au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Le *Règlement numéro 2016-529 modifiant le Règlement numéro 2012-490 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* est disponible au bureau de la municipalité situé au 245, chemin Picard à Shefford, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Shefford, ce 5 octobre 2016.



SYLVIE GOUGEON
Directrice générale et secrétaire-trésorière